



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général pour les
Affaires Régionales
Déborah ANGIELCZYK
Victoria VAN DEN HAUTE

Lille, le 6 mars 2023

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Hauts-de-France
Vendredi 3 mars à 14h00, salle des fêtes, site Giélee

COMPTE-RENDU

L'ordre du jour était le suivant :

- Propos introductifs
- Modification du règlement intérieur
- Présentation du mal logement en Hauts-de-France
- Situation des politiques sociales du logement et de l'hébergement (attributions, dont "passage en revue" des bailleurs)
- Poursuite en 2023 de la transformation du parc d'hébergement et de logement accompagné
- Aides à la pierre : bilan 2022 et programmation FNAP 2023 (parc public, parc privé, plan de relance, bassin minier)
- Financements : Présentation du dispositif de rénovation énergétique de la région : AREL
- Financements : présentation des dispositifs d'Action logement services
- Financements : présentation du dispositif de soutien ERBM récemment allouée par la Banque des Territoires.

Etaient présents aux côtés du préfet de région, M. Foutry, conseiller régional qui co-présidait la séance, le DREAL, le DREETS adjoint.

Propos introductifs – préfet de région – conseil régional

Le préfet a ouvert son propos en indiquant que nous vivons une crise silencieuse et lancinante du logement ; il souhaite mettre l'accent sur les priorités suivantes qu'Etat, bailleurs, collectivités, acteurs du logement et de l'hébergement doivent porter ensemble ;

- **1) un stock de demandeurs de logements trop important** : le préfet constate que les logements ne répondent pas à la réalité des locataires, ne sont pas assez optimisés ; les demandeurs sont logés soit dans le parc privé avec des loyers plus élevés soit sont mal-logés. 100 000 ménages sont en attente d'un logement social dans le Nord ; le préfet souligne que nous représentons ces ménages et que le logement social constitue un pilier du pacte républicain à honorer ;
- **2) la production du logement** ; face à un objectif régional très élevé en 2022, le préfet rappelle qu'il avait requis de faire mieux que 2021 ; la même consigne est donnée pour 2023 ; seul le Nord n'a pas atteint cet objectif en 2022 ; le préfet souhaite en parler aux acteurs concernés ; il demande également que les démolitions ANRU soient bien suivies d'une reconstitution de l'offre sous peine de ne plus valider celles-ci ;

- **3) l'acquis-amélioré** : conscient des difficultés financières actuelles des bailleurs et du contexte inflationniste, le préfet rappelle que l'État n'a jamais mis autant d'argent sur le logement avec en particulier un effort important sur la rénovation thermique ; le préfet rappelle également qu'il priorise tout ce qui permet de sortir du LLS ; il introduit le dispositif en faveur des Acquisitions Améliorations pour 2023 ; une aide sur mesure, meilleure manière de lutter contre l'habitat insalubre et vacant dans les communes ; il annonce la hausse du super bonus à 16 000 €, l'élargissement à l'ensemble de la région, et la création du méga bonus pouvant monter à 25 000 € si les collectivités mettent un minimum de 5000€/logement ; le préfet encourage fortement à se saisir de ce dispositif, exceptionnel en France ;

Le préfet ponctue son propos en soulevant 2 problèmes qu'il souhaite voir réglés :

- le relogement des ménages ANRU : logique trop communale constatée ; à cesser

- le logement des plus pauvres : le préfet indique que le logement social est l'épargne de la nation dont les bailleurs bénéficient ; de ce fait, il annonce que chaque bailleur devra avoir 25 % de ses bénéficiaires en logements issus du 1er quartile en fin d'année au risque de voir sa CUS résiliée ;

Le préfet souligne que cette région a toujours été innovante en matière de construction sociale et qu'il commence à percevoir des signes de faiblesse ; il est donc nécessaire de faire mieux en agréments qu'en 2022 et que chaque bailleur se fixe de dépasser son réalisé 2022 ; interpelle également sur le fait de veiller à ce que les agréments se traduisent bien par des chantiers et des mises en location ;

Conclusion : le préfet insiste sur le fait qu'il n'y a jamais autant d'aides et que nous sommes en danger si nous ne construisons pas plus de LLS ; trop de nos concitoyens ont droit au logement et n'y ont pas accès ; l'acquisition amélioration est un mode de faire vertueux bien que le préfet souligne qu'il a connaissance des difficultés des bailleurs à amortir les coûts fixes ; mais il souligne que cette région est innovante (elle a inventé l'habitat individuel populaire) et qu'elle doit donc être la première à sortir le plus d'acquis-amélioré ;

En résumé : faire plus que l'an dernier et faire mieux, plus d'agréments et plus d'attributions aux ménages les plus pauvres, avec plus d'opération en acquis-amélioré ;

Passage de parole à la région.

M. FOUTRY, conseiller régional : le conseiller est ravi de cette co-présidence et souhaite témoigner d'un partenariat constructif déjà existant à travers des programmes et des ambitions partagées notamment énergétiques. Il invite à aller plus loin dans la co-construction et ce dans l'esprit et le cadre posé par la loi NoTRE ;

Le conseiller souscrit pleinement aux propos du préfet concernant le pacte républicain qu'il appelle lui-même à solidifier et rendre plus vivant ; assure que tant qu'il sera à cette co-présidence, la région sera au rdv ;

Le conseiller souhaite mentionner qu'il est lui-même maire d'une petite commune de 2 300 habitants avec moins de 20 % de LLS ; qu'il reçoit chaque demandeur de LLS et que derrière chaque dossier ce sont des hommes et des femmes avec un besoin réel ; que les LLS peuvent souffrir parfois d'une image écornée voire fautive ; que c'est le seul outil à sa disposition en tant que maire pour accompagner ces personnes alors qu'elles font face à un accident de la vie ; il souhaite en cela témoigner du fait que certaines aides de l'État ont permis de résorber des situations de vie graves ;

Éléments sur les principaux points à l'ordre du jour

Modification du règlement intérieur – installation de la co-présidence du CRHH (en application de la loi 3DS)

Prise de parole du DREAL adjoint : la sous-commission spécialisée des collectivités est une innovation régionale qui, présidée par un élu, animera des échanges sur l'habitat. C'est un espace d'échanges pour et par les collectivités.

les candidatures pour sa présidence sont à formuler pour le 11 avril ;

Ce règlement intérieur a été validé par le bureau du CRHH.

Le CRHH approuve le règlement intérieur proposé par le bureau du CRHH.

Présentation du mal logement en Hauts-de-France

Prise de parole de Mme FOUROT, directrice régionale de la fondation Abbé Pierre :

Une série d'indicateurs sont préoccupants pour les années à venir ;

- le stock de demandeurs (= personnes en dehors du logement) progresse ;
- constitué de personnes hébergées ou de sans-abris dont le nombre augmente encore plus vite ;
- les solutions d'hébergement sont saturées ;
- impuissance collective quant à la situation des femmes avec ou sans enfants ou des personnes en difficultés de santé mentale
- explosion du nombre d'arrivées en accueil de jours de 40 % à Valenciennes et 25 % à Lille

La directrice salue la résistance de ces personnes qui force le respect car elles sont incroyablement combattives ;

Intervention du préfet : relève dans la présentation que le nombre de ménages inscrits au PDALHPD ou au DALO atteignent des niveaux historiques ; confirme pour lui le besoin de faire mieux à l'échelle de la région ;

Reprise de la présentation : la directrice dresse le constat :

- que les attributions globales continuent de baisser ;
- que la fragilisation des ménages est croissante ;
- que 2022 fut une année hors norme avec 13 % et 15 % d'inflation sur l'alimentation et l'énergie (une récente étude INSEE fait la démonstration que notre région est celle qui souffrira le plus de ces hausses ;)
- que la prédominance du chauffage au gaz en région et le fait que les plus grandes distances domicile-travail soient constatées en HDF n'aident pas (impact coût de l'énergie)

Mis en regard de :

- la hausse des impayés dans le parc social ;
- la hausse significative du recours aux fonds de solidarité du logement (FSL) ;
- la hausse des expulsions locatives avec concours de la force publique dans le Nord ;

Un accroissement du nombre de ces procédures est craint dans le contexte d'évolutions législatives actuel (cf projet de loi qui prévoit de raccourcir les délais de procédure d'expulsions) ;

La directrice propose un focus sur le nombre de logements agréés traduits en livraisons et constate un taux de perte qui interpelle (précisé plus loin par la DREAL) ; impact des démolitions, des ventes ;

Le produit à pousser est le logement accompagné et notamment les pensions de famille, solution au regard des profils de ménages de la région ;

En termes de mixité, elle constate que les objectifs globaux DALO sont plutôt atteints mais qu'il y a encore trop peu de ménages du 1^{er} quartiles-et sortants de l'hébergement relogés ;

Enfin en matière d'habitat privé, elle souligne la dynamique régionale positive, résultante d'un fort accompagnement des ménages dans la mise en œuvre des aides, des expériences également positives comme le réseau éco habitat ;

mais encourage à multiplier les projets de rénovation, encore insuffisants à ce stade pour solutionner la situation régionale du parc ;

invite à mettre l'accent sur l'accompagnement des propriétaires occupants modestes, parents pauvres de la lutte contre l'habitat indigne ; leur reste à charge reste encore trop élevé

Enfin elle formule des attentes très fortes de la mise en œuvre du plan logement d'abord 2. Elle recommande de bien accompagner les bailleurs face à la tension foncière, au livret A qui augmente, aux coûts qui augmentent ; elle constate que l'absence de logement est une source de fragilisation sur le long terme en matière de santé et d'emploi ;

Situation des politiques sociales du logement et de l'hébergement

Prise de parole de Mme LAVOGIEZ, adjointe au chef du pôle habitat construction de la DREAL :

> Attributions globales de logements :

- le stock de demandeurs a augmenté de 7 % en 2022 ; les nouvelles demandes post-Covid sont assez constantes (pas plus) mais la baisse des attributions est nette ; quand même 48 000 attributions en 2022 mais baisse régulière annuelle de -3,5 % par an ; les délais moyens d'entrée dans le logement et de mutation s'allongent ; le déficit de petites typologies de logement est un vrai sujet ; on en attribue seulement 29 % de T1 alors qu'ils constituent 40 % de la demande;

> Attributions aux ménages prioritaires : DALO et PDALHPD :

- Première baisse des attributions relevée depuis 2017 ; les relogements se font beaucoup dans les QPV ;

> Relogement des publics du plan logement d'abord (sortants HU et sans-abris) :

- baisse conséquente de 9 % par rapport à 2021 ; objectif non atteint (87 % de la cible) ; fortes disparités entre départements (Nord en baisse, Somme en tête) ;
- Relogement des ménages sans-abris = objectif en hausse, atteint et dépassé ; bonne dynamique ;
- Relogement des sortants d'HU = encore trop relogés en QPV ;

> Mise en œuvre de la mixité sociale :

- objectif de 50 % des attributions allant aux quartiles 2 3 4 honoré
- objectif des 25 % d'attributions hors QPV 1er quartile ou aux ménages ANRU = en légère progression mais on reste très en deçà des objectifs de 25 % ;
- rappel que ce dispositif s'apprécie à l'échelle de l'EPCI ; progression à noter sur la plupart des EPCI entre 15 à 20 % sur ces 1^{er} quartiles ;
- **les résultats par bailleur = disprité très forte, avec des taux entre 6 à 28 % ;**

Intervention du Préfet : c'est cet indicateur qui sera observé de très près cette année et il attend une nette progression ;

2023 : 2 échéances réglementaires

> passages de la gestion en stock à la gestion en flux pour les logement réservés

> mise en place par les EPCI de leur cotation de la demande de LLS : 6 EPCI seulement ont développé leur cotation ; rappel que le SNE propose un système par défaut de cotation

Poursuite en 2023 de la transformation du parc d'hébergement et de logement accompagné

Prise de parole de M BOUFFANGE, DREETS adjoint :

- confirme le pic historique constaté sur la mobilisation des crédits de l'État ;

2022 : Stabilisation du nombre de places d'hébergement du fait du moratoire pris à l'initiative du préfet ; à souligner qu'en 2023, ce moratoire sur la baisse du nombre de places est national.

- Faits marquants : revalorisation Ségur des travailleurs sociaux

- lancement d'une recherche sur la transformation du parc accueil hébergement insertion ; remercie les partenaires qui ont participé à ces chantiers qui ont débouché sur des propositions concrètes ;

- des enjeux prioritaires ont été identifiés, dont la santé ;

Une première mobilisation de crédits a été mise en œuvre pour aller sur des actions jugées pertinentes ;

> Bilan du plan logement d'abord 2018-2022

- taux de réalisation de 95 % des objectifs

- **Création de 4 406/4 668 places d'intermédiation locative et 723/1 152 places de pensions de famille**

Orientations 2023 :

> **réduction nationale des crédits sur l'hébergement** = incitera en région à regarder plus précisément encore avec l'ensemble des partenaires comment optimiser les modèles de gestion et notamment les questions immobilières pour les structures ;

> **Engagement du plan logement d'abord 2**

Cibles régionales à atteindre à **horizon 2027** = **4 000 places** en intermédiation locative et **910 places** de pensions de famille (un AMI est en cours pour repérage de fonciers)

> **Constat que le taux d'équipement en « pensions de famille » est très faible en HDF** : ce produit est absolument nécessaire à proposer mais il pâtit d'une image négative ; pourtant ces personnes sont dans des situations complexes ; il nous faut proposer des solutions offrir des solutions entre les politiques HU et le logement social ;

Interpellation du préfet par Mme CHARRONAT, présidente de la fondation des acteurs de la solidarité (FAS) :

- la transformation de l'hébergement est essentielle (logement accompagné plus pertinent en HDF)
- l'hébergement est le dernier filet de sécurité et pâtit d'injonctions contradictoires
- la situation actuelle n'est pas optimiste (même portrait que la fondation abbé Pierre avec insistance sur les expulsions de ménages QPV)
- déplore la transformation des relations des associations avec les pouvoirs publics au profit de méthodes du privé: concurrence, performance, quête de co-financements dans un contexte inflationniste qui n'épargne pas les associations qui ont besoin de stabilité et sécurité ;
- le secteur est traversé par un grand manque d'attractivité du fait du Ségur qui a créé de nombreuses inégalités ; la présidente souhaite que le préfet fasse respecter ces revalorisations ;
- en appelle au préfet pour faire valoir les revalorisations et porter au plus haut de l'État les difficultés, besoins et spécificités de notre région ;
- avec les projets en cours et le soutien du Préfet et des partenaires présents, nous devrions aboutir à un habitat adapté pour tous ;

Réponse du DREETS adjoint : la mobilisation de l'État a été démontrée plus haut; seule région qui a maintenu le nombre de places d'HU tout en augmentant le nombre de logements accompagnés ; l'attractivité des métiers est un chantier effectivement ;

Aides à la pierre LLS : bilan 2022 de la production de logements et programmation 2023

Prise de parole de M. LAURENT, chef du pôle habitat construction de la DREAL:

2022 : Production de logements sociaux

- **+ 9 % de la production régionale entre 2021 et 2022 ; remerciement de l'ensemble des acteurs pour cette performance collective ;**
- **9 412 logements agréés en Hauts-de-France**, soit 83% de l'objectif total fixé par le FNAP et 94,6 % de celui du CRHH. **Le préfet appelle à dépasser 9 142 logements en 2023.**
- Situation différenciée selon les territoires : Aisne et de la Somme (+70 % de production) mais **en baisse pour le Nord (-6%) qui assure 43 % de la production régionale en 2022.**
-

Intervention du Préfet : il souligne une belle dynamique du Pas-de-Calais (+11%), il note que la MEL est à -22 % et la CUD à -47 % ; pourtant autant de permis de construire ont été délivrés dans les deux territoires ; le préfet indique qu'il soupçonne un choix délibéré de ne pas faire du LLS ; il introduit son intention, au delà du pouvoir de retrait des CUS, de récupérer les PC dans les communes carencées ; la réalité sur la CUD est incompatible avec le fait qu'elle doit créer 15 000 emplois dans les années à venir ; ne pas faire de logements est paradoxal ;

Reprise de la présentation : décalage entre les agréments et les livraisons historiquement entre 13 % et qui augmenterait significativement; réflexion en cours Etat/URH pour tirer les enseignements

nécessaires ; **le préfet note que le foncier n'est pas une ressource rare dans la région, que le contentieux peu virulent, il y a donc un problème systémique ;**

FOCUS ACQUIS AMÉLIORÉ bilan 2022 :

- **535 logements produits** (262 en 2021) : effet de l'introduction du super bonus en 2022
- **296 logements bonifiés** en PLAI ou PLUS (125 en 2021)
- Enveloppe 2022 = 2,8M€ (1,25M€ en 2021)

PROGRAMMATION 2023 : enveloppe régionale 2023 s'élève à 34,5M €

Les objectifs de production neuve régionale pour 2023 sont :

- **10 082 LLS** à produire (- 10 % par rapport à 2022, mais largement supérieure à la réalisation des dernières années)

Enveloppe dédiée à l'offre nouvelle = 29,7M €

La répartition par département est présentée.

FOCUS ACQUIS AMÉLIORÉ 2023 :

- **généralisation à toute la région du super-bonus dont le montant est réhaussé à 16 000 €**
- **mise en place d'un méga bonus à 25 000€** mobilisable en cas de PLAI adaptés réalisés, transformation de bâtis tertiaires en logements, opérations sur des territoires démonstrateurs sous réserve d'une contribution financière à hauteur de 5 000€/logement + complément sous forme d'aide indirecte (ingénierie, droit de préemption...)
- **29 % de l'enveloppe « offre nouvelle » dédiée au dispositif**
- objectif de dépasser les 500 PLAI et PLUS en acquisition amélioration financés via les enveloppes offres nouvelle « sobriété foncière » et « réserve régionale » (le total consacré à ce dispositif s'élève à 8,2M€)

Intervention du préfet : Le préfet insiste sur la transformation du tertiaire en logements car selon lui le télétravail va nettement changer la réalité des besoins en bureaux.

La programmation est adoptée.

Aides à la pierre LLS : Bilan 2022 et programmation 2023 des réhabilitation de logements sociaux

Prise de parole de M. LAURENT, chef du pôle habitat construction de la DREAL :

> Restructuration lourde et rénovation thermique des logements sociaux

2022 = 2 013 logements réhabilités (6 406 logements en 2021)

- Objectif dépassé (1 815 logements initialement)
- enveloppe régionale 2022 = 18M € (65M€ en 2021 qui a finalement concentré les crédits relance, l'année 2022 était une année d'extinction du dispositif)
- la région est en 2ème position derrière l'Île-de-France
- 100 % des AE consommées. Remerciement pour l'engagement de tous pour atteindre cette performance.

2023 : continuité des aides dans le cadre du FNAP (plus de relance)

- **Enveloppe régionale 2023 = 43 M€**, sur une enveloppe nationale de 185 M€ soit 23 % de l'enveloppe nationale
- **Objectif = 6 716 logements**

Cette enveloppe est à la fois une chance pour résorber les passoires thermiques mais aussi une responsabilité pour être à la hauteur des moyens mis à disposition.

Une répartition territoriale est présentée.

La programmation est adoptée.

ERBM : Bilan 2022 et programmation 2023

Prise de parole de Mme DELOTS, responsable du renouveau pour le bassin minier au SGAR :

- Axe « habitat/cités minières » : améliorer les conditions de vie des habitants en éradiquant les logements énergivores du parc social minier + redonner attractivité aux cités minières
- 23 000 logements à réhabiliter en 10 ans
- mobilisation des crédits qui s'est nettement accélérée en 2022
- tous les crédits de l'ERBM doivent être engagés d'ici fin 2023.
- deux types d'opérations coexistantes : les intégrées (35 opérations), les réhabilitations (15)

La programmation présentée est adoptée.

ANAH : Bilan 2022 et programmation 2023

Prise de parole de Mme LAVOGIEZ adjointe au chef du pôle habitat construction de la DREAL:

2022 : Dynamique très positive de rénovation du parc privé des ménages modestes et très modestes

- 8 141 logements rénovés
- 1ère région à consommer 100 % (5ème du point de vue des dotations)
- On constate une progression de tous les axes d'intervention ANAH hormis une légère inflexion sur les propriétaires occupants

2023 : Enveloppe régionale = 128,069 M€ (+37,5%)

- 8 880 logements à rénover
- hausse globale sur tous les objectifs (copropriétés, sérénité)
- importante impulsion sur les copropriétés (1/4 des aides leur sont dédiées)
- très forte hausse des objectifs Autonomie (+ 64%)
-
- réserve régionale importante si besoins des territoires en cours de route

Une répartition territoriale est présentée.

La programmation est adoptée.

Bilan 2022 Ma Prime Rénov', pour information

- instruction nationale, aucun crédit déconcentré
- 91 055 gestes effectués chez les ménages pour environ 69 000 dossiers
- effet levier relevé puisque 700M € de travaux générés

Présentation du dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements de la région (AREL)

Prise de parole de Mme STREIFF, chargée de mission à la région :

- Dispositif concret d'accompagnement des propriétaires bailleurs et syndics de copros pour la réalisation de travaux, créé en 2018 ;
- auprès de ménages modestes et très modestes puisque vient en complément des aides ANAH ;
- subvention qui monte jusqu'à 3 500€ au regard des questions de zonage ou d'utilisation de matériaux écologiques ;
- 11 470 logements rénovés de 2018 à 2022 concernant plus de 30 000 personnes avec 27M€ de subventions versées avec des travaux importants
- travaux conséquents = gain énergétique de quasi 50 %

Action de la Région pour le renouveau du bassin minier :

- Financement par la Région de la rénovation énergétique des LLS de 35 cités minières (30M€ sur 10 ans)
- Aide basée sur un référentiel commun avec celui de l'Etat pour l'éligibilité ;
- Aide moyenne à plus de 7 000€ peut atteindre 12 000€ ;
- Bilan global 2018/2022 : 2 637 logements réhabilités 18M€ de subventions attribuées ;
- 2023 : opérations à Denain, Onnaing et Fenain pour un total de 318 logements et 2,3M € estimés d'aides

Présentation des dispositifs Action Logement Services

Prise de parole de Mme TOURNAUX, directrice régionale

- bilan 2018/2022 : + 640 % des investissements pour 540 M€ investis ; Soutien sous la forme de prêts et de subventions.
- ALS a financé de l'Acquisition Amélioration, notamment les opérations sobres en foncier ;
- les bailleurs ont été accompagnés sur ensemble de leurs programmations avec une action particulière sur les jeunes ;
- le logement intermédiaire a été accompagné
- ALS a fortement soutenu action coeur de ville (ACV) 282 opérations, 4 340 logements, 237,5M€ d'engagements financiers
- ANRU = total engagé en 2022 = 49,88M€ (156 % de l'objectif initial)

Le DREAL retient l'action sur ACV et souligne l'action d'ALS sur la montée en charge de l'emploi par l'attribution de logements aux salariés (le 1 % salarié)

Présentation de la Banque des Territoires

3 mesure mises en places :

- **Mesure 1 :** bouclier financier pour la construction
 - tous les contrats signés en 2023 verront une remise d'intérêt neutralisant la hausse du livret A de 2 à 3 % ;
- **Mesure 2 :** le soutien aux opérateurs
 - 2 AAP en 2023 ; 2 axes programmes d'investissement, la construction et le verdissement des logements en QPV ;
 - lignes de trésorerie : soutien aux organismes confrontés à des tensions de trésorerie
 - réaménagement de dette
- **Mesure 3 :** sur la rénovation thermique et décarbonation du parc ;
 - nouvel éco-prêt en mai prochain jusqu'à 33k€/logement ;
 - prêt constructions vertes pour engager les opérations conformes à la RE 2020 mais 6 bailleurs seulement s'en sont saisis ;
 - « seconde vie des bâtiments » : expérimentation nationale avec soutien de la rehab lourde des logements : doit trouver un système de déconventionnement/re-conventionnement ; AMI à venir sur le sujet ;

Intervention du préfet : Le Préfet relève une convergence des méthodes et des dispositifs des partenaires et acteurs locaux de l'habitat.

Question de l'union professionnelle du logement accompagné (UNAFO) à la Banque des territoires :

- travailler sur la seconde vie des bâtiments est un élément fortement attendu
- des projets sont bloqués par manque de financements adaptés
- résidences déjà conventionnées en bout de vie qui ne répondent plus aux attentes des personnes logées ;
- y aura t-il un financement côté Etat car ces opérations partent de la réhabilitation lourde pour aller vers du requalifié voire du neuf ?

Réponse BDT : les exemples cités sont la cible de l'expérimentation

- bonne idée de repartir sur du neuf car sinon les opérations ne s'équilibrent pas
- dépendra aussi des organisations des financements au sein de l'État ;

Conclusion :

Le préfet de région rappelle les priorités qu'il a mises en avant pour 2023 :

1. faire mieux qu'en 2022 en matière de production de logement sociaux, notamment en nombre d'acquisitions améliorations
2. accentuer les attributions aux ménages les plus modestes